

N/REF : 22/09/2025 14H49 C:000003 I:02646
V/REF : AC/C28599
V/Email reçu le Lundi 22/09/2025 a 14H49

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. CPI
IMMEUBLE : CAMILLE PISSARO -CPI
79/79B/79T, BD DE CLEUNAY
.
35000 RENNES

Rennes, le 30 Septembre 2025

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : ALLEE 79B CLEUNAY - MME FELIZARDO 06 77 22 83 91
LOGEMENT N° 100189, PORTE N°B12, 1° ÉTAGE, TYPE 3
MOTIF : REMPLACEMENT DU VIDAGE SOUS-ÉVIER
Donneur d'ordre : Mme M LEFEUVRE

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :
Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 25/09
MISE EN PLACE DU VEHICULE ET DU MATERIEL
REMPLACEMENT DU VIDAGE DOUBLE SOUS-ÉVIER
CONTROLE BON FONCTIONNEMENT
CONTROLE BONNE ÉTANCHÉITÉ
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 26/09/25 a 11H23 Mme M LEFEUVRE
23/09 MSG LAISSÉ

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :
Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule
auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====				
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	PBL098-Rempl.vidage compl.évier 2 cuves	1	78,00	78,00
TOTAL H.T.				78,00
T.V.A. a 10,00%				7,80
TOTAL T.T.C.En EURO				<u>85,80</u>

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Octobre 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.